



Règlement Compétitions Doubles Jeunes

La compétition est homologuée sous le n° d'autorisation :

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Informations clés :

- ✓ **Lieu de la compétition** : Boulogne-Billancourt
- ✓ **Nombre de terrains** : 7
- ✓ **Date de la compétition** : 10 mai 2026
- ✓ **Ouverture des inscriptions** : 27/04/2026 à 10h00
- ✓ **Date limite des inscriptions** : **Mercredi 06 mai 2026 à 23h59**
- ✓ **Date du tirage au sort** : Jeudi 07 mai 2026
- ✓ **Coûts inscriptions** : 1 tableau : 10€
- ✓ **Volant de la compétition** : Victor CHAMPION 1
- ✓ **Nombre de participant** : 150

Article 1 : généralités

- 1.1 **La compétition doubles Jeunes** se tiendra le dimanche **10 mai 2026**. Il se déroulera selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après
- 1.2 Cette compétition est ouverte aux joueurs et joueuses de **poussins à cadets**, licenciés dans le Département des Hauts de Seine et de tout classement. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition.
- 1.3 Le Juge-arbitre principal est **Olga PETROVA** ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.
Le GEO de cette compétition est Léa PALASSE.

Article 2 : Comité d'organisation

- 2.1 La compétition double Jeune est organisé par le Comité de Badminton des Hauts de Seine. Il établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur son site les convocations et le plan d'accès au gymnase.
- 2.2 Le Club hôte de cette compétition sera le **club de Boulogne-Billancourt (ACBB)**. Il assure la préparation de la ou des salle(s) en conformité avec le cahier des charges et propose une buvette pour la restauration des participants. Il assure la tenue de table de marque.
- 2.3 Le Championnat aura lieu au **Gymnase Bio-Diversité, 44 Rue Marcel Bontemps, 92100 Boulogne-Billancourt sur 7 terrains.**
- 2.4 Les rencontres se dérouleront le dimanche entre **8h30** et **19h00**. Créneau réglementaire pour une compétition départementale ou régionale.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux

- 3.1 Les tableaux ouverts sont : DH, DD pour chaque catégorie de benjamins à cadets.
- 3.2 Chaque joueur est autorisé de s'inscrire sur 1 tableau.
- 3.3 La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 6 mai à minuit**. Le CPPH pris en compte pour la configuration des tableaux est celui du **30 avril 2026**.

3.4 Le tirage au sort aura lieu **le jeudi 07 mai 2026**. Le CPPH du **jeudi 07 mai 2026** servira pour la désignation des têtes de séries.

3.5 Principes et modalités des inscriptions :

- **Les inscriptions se feront par le club ou individuellement, uniquement en ligne sur BadNet : www.badnet.org/Src/ avant le mercredi 6 mai 2026.** Le Comité établira les factures correspondantes aux clubs à l'issue de la compétition. Si le club ne prend pas en charge les inscriptions, les joueurs peuvent payer en ligne sur Badnet
Le paiement par un club en ligne sur Badnet est également possible.
- Les frais d'engagements seront les suivants :
10 € pour un tableau
- La prise en compte des inscriptions se fera en **mode Elite**.
 - Le surclassement d'une catégorie en double et mixte est autorisé à condition que l'un des joueur(se) est bien de la catégorie demandée. Néanmoins deux poussins pourront se surclasser en benjamin.
 - En cas d'un grand nombre d'inscrits dans une série et afin d'optimiser le déroulement de la compétition, le comité d'organisation s'autorise à découper une série en deux ou plusieurs sous-séries

3.6 Le mode de compétition sera les poules suivies d'élimination directe pour l'ensemble des tableaux

Article 4 : forfaits

- 4.1 Tout joueur s'inscrivant à la compétition Doubles **Jeunes** doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2 Tout joueur ne pouvant être présent le jour de la compétition doit en faire part par écrit au Comité dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé pour ses frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la **LIFB** accompagné du formulaire de la Ligue rempli.

Article 5 : déroulement

- 5.1 Les convocations seront envoyées par mail et seront mis en ligne sur le site du Comité. Compte tenu des éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il faudra se référer aux dernières convocations en ligne le jeudi précédent la compétition.
- 5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès des juges arbitres muni d'un justificatif écrit.

- 5.5 Les volants seront fournis par l'organisation pour les finales. Le volant officiel du tournoi est le **Victor Champion 1** pour les volants en plumes.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier affiché l'est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs seront en auto-arbitrages ou arbitrés selon le protocole établi par le juge-arbitre de la compétition.
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains, se référer aux recommandations du ou des Juge-Arbitre(s).
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les conseillers (en tenue de conforme aux consignes du ou des juge(s)-arbitre(s)), les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation à la compétition Doubles **Jeunes** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement ainsi que les différents codes de conduite, qui sont consultables sur le tableau d'affichage du lieu de compétition
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).
- 5.14 En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins par un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition.